Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_179-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_ 2021_179

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi d'un ancien fonds de concours et d'un nouveau fonds de concours à la commune de LA NEUVILLE pour des travaux d'aménagement et achat de matériel et outillage

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_179-DE

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi d'un ancien fonds de concours et d'un nouveau fonds de concours à la commune de LA NEUVILLE pour des travaux d'aménagement et achat de matériel et outillage

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ancienne Communauté de communes du Carembault avait attribué des fonds de concours à ses communes membres avant la création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au 1er janvier 2014.

Considérant que la commune de LA NEUVILLE disposait d'une enveloppe de 235 078 €.

Considérant qu'à l'issue du vote des fonds de concours de l'enveloppe au titre des anciennes intercommunalités, le solde auquel la commune peut prétendre est de 26 428,77 €

Considérant que l'enveloppe totale des fonds de concours de la commune de LA NEUVILLE s'élève à 123 450 € au titre du mandat 2016-2020.

Considérant que la commune a déposé un dossier de fonds de concours pour le projet de la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel et d'outillage.

Ouï l'exposé du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'octroyer un fonds de concours de 26 428,77 € au titre des anciennes intercommunalités et un fonds de concours de 3 000,05 €, à la commune de LA NEUVILLE au titre de la période 2016-2020 pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel et outillage,***

  Montant HT du coût du projet : 114 407,35 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Etat	20 569,00	17,98
Département	34 981,00	30,58
Fonds de concours 2016-2020	3 000,05	2,62
Fonds de concours 2013	26 428,77	23,10
Part communale	29 428,83	25,72
Total	**114 407,65**	**100,00**

- ***D'autoriser son Président à signer la convention de fonds de concours avec Monsieur le Maire.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ PÉVÈLE CAREMBAULT ★